MUNICIPALITÉ DE PARIS.

Case
FRC
6459

PAR LE MAIRE

& le Conseil-général de la Commune.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris, du Mercredi 22 Juin 1791.

DÉCLARATION de M. d'Aumont, Chef de la sixième Division de la Garde-Nationale, au Conseil-général de la Commune.

LOUIS D'AUMONT, Chef de la sixième Division de la Garde-Nationale-Parisienne, n'a fait de service près de la personne du Roi, que pendant les six

premières semaines de son arrivée à Paris, en 1789; au bout de ce temps, il a spécialement été chargé du service de l'Assemblée Nationale, & dispensé, en conséquence, de celui du Roi, & on ne peut l'avoir vu au Château avec une Troupe que le 18 Avril & le 28 Février, seules époques où il ait marché avec sa Division, commandée pour le service.

M. d'Aumont, à la veille de son départ pour commander la première Division de l'armée de Ligne dans le Département du Nord, revenoit, hier, à neuf heures du matin de prendre congé de M. Rochambeau, son Commandant en Chef, lorsqu'il rencontra un Cavalier d'ordonnance qui le cherchoit pour lui remettre une lettre de M. le Major-Général, qui lui enjoignoit de se rendre tout de suite à l'Hôtel-de-Ville; & c'est par ce même Cavalier qu'il a appris l'enlévement du Roi; il a rencontré à la Porte S.-Honoré M. *Ragondet*, un des Aides-Majors de sa Division, qui alloit à l'Hôtel-de-Ville prendre l'ordre.

Imaginant aller plus vîte en cabriolet

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

qu'à cheval, à cauſe du pavé, il eſt monté avec lui; il a commencé à être arrêté, vis-à-vis les petites Ecuries, rue S.-Honoré, & conduit, juſqu'à la Gréve, par une grande foule de peuple, & ſeulement eſcorté d'un très-petit nombre de Gardes-nationaux, qui, arrivés ſur la place, ont été obligés de céder à la force. M. d'Aumont eût été vraiſemblablement la victime de l'erreur de ceux qui l'avoient arrêté, ſans le prompt ſecours que lui a porté un Bataillon qui débouchoit ſur la place, & à la tête duquel ont marché quatre Officiers Municipaux,

Je certifie, ſur mon honneur, ce narré de la plus ſcrupuleuſe exactitude.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 21 Juin 1791.

Signé, D'AUMONT.

Je certifie l'exactitude des faits ci-deſſus énoncés.

Signé, LA FAYETTE.

858

Extrait du Regiſtre des Délibérations du Conſeil général de la Commune de Paris, du 22 Juin 1791.

Le Conseil général, ayant entendu la lecture qui vient de lui être faite, de la déclaration de M. D'Aumont, Chef de la ſixiéme Diviſion de la Garde-nationale, & du Certificat du Commandant-Général de la Garde-nationale, qui eſt à la ſuite;

Oüi le Procureur de la Commune,

A ordonné que, tant la déclaration de M. d'Aumont, que le Certificat de M. la Fayette ſeroient imprimés, affichés & envoyés aux Comités des quarante-huit Sections.

Signé, BAILLY, *Maire*;

Dejoly, *Secrétaire-Greffier.*

De l'Imprimerie de Lottin l'aîné & J.-R. Lottin, Imprimeurs de la Municipalité, rue S.-André-des-Arcs.